

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL197

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 30

À l'alinéa 1, après le mot :

« action, »,

insérer les mots :

« qui est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.